

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- ⊕ Aménagement de l'espace
- ⊕ Développement économique et touristique
- ⊕ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ⊕ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- ⊕ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ⊕ Politique du logement et du cadre de vie
- ⊕ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- ⊕ Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- ⊕ Transport
- ⊕ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- ⊕ Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- ⊕ Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- ⊕ Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- ⊕ Enfance et Jeunesse



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs Orgères en Beauce



Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs mercredis

Année 2022/2023

LEVASSEUR ELODIE Directrice

SOMMAIRE

- I. La structure
- II. Capacité d'accueil
- III. Description des locaux
- IV. Composition de l'équipe pédagogique
- V. Organisation, engagement de l'équipe et rôle de chacun
- VI. Objectifs pédagogiques et évaluation
- VII. Informations Complémentaires/diverses

I. La structure

Nom de la structure	Alsh Orgères en Beauce
Adresse	10 Place du gymnase 28140 Orgères en Beauce
Téléphone	06.23.38.65.44
Mail	Alsh.orgeresenbeauce@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	7h00-8h45 périscolaire matin 16h10-19h00 périscolaire soir 7h00-19h00 mercredi

II. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	20	28	/	48
Soir (période scolaire)	20	28	/	48

Pour l'accueil des mercredis :

	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	16	24		40

III. Description des locaux

L'accueil de loisirs se répartit de la manière suivante :

✚ La Maison Enfance Jeunesse :

3 salles d'activités, 3 WC

Dans deux salles sont installés divers espaces d'activités, jeux d'imitation, un coin lecture, une table est dédiée aux jeux de société, une autre aux dessins, jeux de construction, ...

Une troisième salle fait office de bureau de la direction, information du personnel, rangement du matériel sportif (dans une armoire), rangement des produits d'entretien (dans une armoire fermée à clés), cuisine (avec frigo, micro-onde, four, cafetière, bouilloire, ...), rangement pour les goûters du périscolaire et des mercredis (dans une armoire), salle de réunion, ...

Un couloir est présent menant à une salle de bain non fonctionnelle, elle est utilisée pour stocker un peu de matériel d'entretien (hors porté des enfants) et nous sert à faire la vaisselle

Dans ce couloir, des portes manteaux sont à disposition des enfants pour leurs vêtements et sacs d'école

✚ Une salle d'activité dans les locaux de l'école maternelle, avec accès au wc de l'école. Elle est prévue pour les enfants de moins de 6 ans, celle-ci est aménagée avec plusieurs espaces ludiques (dinettes, lego, voitures, coin calme, bibliothèque, activité, ...) qui est modifié et changé à chaque vacances scolaires pour éviter la routine

✚ Un dortoir dans l'enceinte de l'école maternelle est mis à disposition

✚ A l'extérieur, la cour de récréation de l'école maternelle et élémentaire sont mises à disposition. Lorsque le temps le permet, les cours sont utilisés où s'alternent jeux libres et « jeux de coopération » en groupe

✚ Le repas du mercredi se déroule dans les locaux de la cantine scolaire

Ces locaux sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). L'entretien des locaux se fait tous les jours de 10h30 à 11h30 sauf le mercredi de 19h00 à 20h00 pour le côté élémentaire et tous les soirs de 19h00 à 20h00 sauf le mercredi du côté maternelle, il est effectué par le personnel de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

IV. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification	Fonction	Statut	Périodes	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomadaire de travail
Levasseur	Elodie	33	Cap petite enfance BAFD	Directrice	CDI	Périsco/ mercredi/ vacances (sauf celles de fin d'année)	6/11	2013 à 2018 Depuis 2021	35h00 annualisé
Lejars	Arnaud	44	BPJEPS LTP	Animateur	CDI	Toutes	3/5	2011	35h00 annualisé
Chaussebourg	Emma	21	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco/ mercredi Vacances automne et été	3/5	2020	28h00 annualisé
Rousseau	Emilie	22		Animateur/ animatrice	CDD	Périsco/ mercredi	6/11		27.32h
Robinet	Sabrina	31		Personnel de restauration	Agent de restauration employée par la CCCB Elle est présente les mercredis midi et tous les midis de juillet				
Ravenel	Justine	18		Personnel d'entretien des locaux élémentaires	Agent d'entretien employée par la CCCB Elle est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et les mercredis soir 1h par jour				
Ravenel	Adeline	42		Personnel d'entretien des locaux maternelles	Agent d'entretien employée par la CCCB Elle est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir 1h par jour				

* Age au 1^{er} septembre 2022

Des animateurs/trices non mis sur ce tableau peuvent intervenir sur la structure en cas de besoin

V. Organisation, engagement de l'équipe et rôle de chacun

PERISCOLAIRE MATIN (Lundi/mardi/jeudi/vendredi)	ACTIVITES
7h00 – 8h20	Ouverture du périscolaire, arrivée échelonnée des enfants, passage au toilette, lavage des mains Activités diverses, jeux calmes, dessin, jeu de société, coin lecture, ...
8h20 – 8h30	Rangement, passage au toilette, lavage des mains
8h30-8h35	Départ pour l'école, prise en charge des enfants par les maitresses

PERISCOLAIRE SOIR (Lundi/mardi/jeudi/vendredi)	ACTIVITES
16h00- 16h15	Préparation du goûter
16 h15 – 16h30	Appel des enfants à la sortie de classe, départ pour l'accueil de loisirs
16 h30 – 17h00	Passage au toilette, lavage des mains, goûter
17h00 – 19h00	Lavage des mains, activités diverses, jeux calmes, dessin, jeu de société, coin lecture, jeux extérieurs selon la météo, ...

MERCREDIS	ACTIVITES
7h00	Ouverture de l'accueil de loisirs
7h00 – 9h00	Accueil échelonné des enfants, jeux calmes, dessin, jeu de société, coin lecture, ...
9h00 – 11h30	Activités diverses (manuelles, sportives, scientifiques, culturelles, ...)
11h30 – 12h00	Petit temps calme, lavage des mains, départ pour la cantine
12h00 – 13h00	Repas
13h00 – 14h00	Lavage des mains, temps calme, jeux calmes, dessin jeu de société, coin lecture, ...
14h00 – 16h30	Activités diverses (manuelles, sportives, scientifiques, culturelles, ...)
16h30 – 17h00	Lavage des mains, goûter
17h00 – 19h00	Lavage des mains, jeux calmes, dessin, jeu de société, coin lecture, ...
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs

L'équipe s'engage :

Activités :

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'excès d'activités
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation :

Elles ont lieu le lundi de 9h à 11h de manière conviviale.

Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas.

Nous faisons le point également sur les demandes éventuelles de matériel. Ces réunions permettent aussi de préparer les activités, les grands jeux ou encore les sorties. C'est aussi un temps d'échanges et de partage de connaissances.

Sortie :

- Une fiche de sortie au bureau et une avec les animateurs, en prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable
- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type)
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires et la tablette
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Les PAI éventuels
- La fiche de liaison destinée aux maîtres-nageurs pour les sorties piscine
- Le goûter, de l'eau en quantité suffisante, des gobelets
- Des sacs poubelle
- Des sacs à vomir (au cas où...)
- Anticiper les informations à donner aux familles concernant la tenue adéquate et les horaires de départ / de retour. Un mail est envoyé en amont à l'ensemble des familles afin de les tenir informé de la sortie (horaires, lieu, tenue adéquate...) et un rappel par sms est fait si pas de retour la veille

Hygiène :

L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), voir bucco-dentaire (si possible) Avec la Covid, les enfants se désinfectent systématiquement les mains dès leur arrivée et ce à plusieurs reprises au cours de la journée.

L'ensemble du personnel côtoyant les enfants portent obligatoirement le masque si besoin et en fonction de son environnement et se désinfectent également les mains régulièrement.

L'organisation :

En périscolaire ou accueil de loisirs les mercredis, les maternelles et élémentaires sont séparés dans deux bâtiments

Les maternelles ont une salle à disposition dans l'école maternelle avec les sanitaires à proximité

Le dortoir de l'école est également utilisé les mercredis après-midi

Les élémentaires utilisent le logement situé à côté de l'école maternelle

Les repas du mercredi sont pris dans la cantine scolaire qui est juste à côté de l'école élémentaire

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans :

Accueil du matin :

De 7h à 9h00 c'est l'accueil des enfants.

C'est le premier échange, il permet de faire connaissance.

Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel :

Il faut réaliser l'appel une fois tous les enfants arrivés. Les effectifs doivent être communiqués avant 09h30 à la directrice pour qu'elle puisse les communiquer au personnel de cantine.

Le repas :

Les groupes maternels et élémentaires mangent séparément mais dans la même cantine afin d'éviter le brassage des différents groupes.

Les animateurs s'occupent de leur groupe de référence et s'occupent de servir le repas aux enfants pour aider le personnel de cantine.

Les animateurs peuvent être sollicités par les enfants de l'autre groupe et sont dans l'obligation d'apporter aide et réponses dans ce cas-là

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants.

Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs.

Ce temps est nécessaire pour un repos efficace.

Pour les plus jeunes, une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux.

Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur ou avec une musique douce.

Les moyenne et grande section de maternelle se reposent dans leur salle, ils peuvent jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin ou encore s'allonger sur des tapis de sol, ... sous la vigilance d'un animateur.

Pour les élémentaires, l'équipe d'animation proposera un temps de relaxation de 15/20 minutes puis différents pôles d'activités calmes et autonomes (jeux de société, dessin, lecture, scoubidou, origami...) afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'un temps de calme.

Les effectifs ayant beaucoup augmenté cette année, ce temps calme est primordial pour les enfants.

Le goûter :

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir.

Une réelle discussion peut avoir lieu avec les élémentaires où chacun peut s'exprimer sur son ressenti sur les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé.

Les animateurs doivent aller à la rencontre de chaque famille.

Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Le thème et les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants.

Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient finalisées la veille ou bien durant la réunion hebdomadaire.

Chaque animateur devra rédiger un projet d'animation (un sur le temps du périscolaire et un autre sur le temps du mercredi) qui sera remis au directeur afin de pouvoir s'organiser, évaluer ses actions et être en capacité de s'auto-évaluer.

Ainsi chaque période, l'équipe définira un planning d'activités qui découlera d'un projet d'animation répondant lui-même aux objectifs du projet pédagogique.

Dans ce planning, on retrouvera des activités couvrant différents domaines : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles.

La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique.

Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Les sorties dites éducatives et en lien avec le projet pédagogique seront privilégiées.

Nous éviterons de ce fait les sorties dites de consommation.

LE RÔLE DE CHACUN

Faire équipe

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs. Seulement, atteindre ces objectifs seul est utopique c'est pourquoi nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire et son regard. Nous appelons ça « l'esprit d'équipe ».

Pour faire équipe, il est essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous, pourquoi, avec qui et d'évaluer les méthodes employées pour y arriver.

Travailler en équipe

Le travail en équipe doit permettre un gain de temps et d'énergie. Cela nécessite une répartition des tâches. C'est également connaître et reconnaître l'autre dans ses capacités, ses difficultés et savoir lui proposer de l'aide et un soutien si nécessaire.

Chacun doit être en capacité de s'adapter et de se questionner et éventuellement modifier ses pratiques.

Qualité de l'équipe

Chacun se doit d'être patient, disponible, tolérant et bienveillant.

Le rôle des animateurs et des animateurs stagiaires

✚ Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants, entretenir des relations avec les familles :

- Aménager des espaces en fonction des animations proposés et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Être médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage
- Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses

✚ Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et des démarches pédagogiques :

- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les enfants
- Concevoir et élaborer les projets d'activités
- Jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants

✚ S'intégrer, participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation :

- Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec l'équipe, établir les modes de fonctionnement de l'accueil : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie des enfants
- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter et échanger ses connaissances et ses savoirs, évaluer les projets réalisés et son propre travail
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte à la direction de toutes les situations particulières
- Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec l'équipe, les partenaires, les prestataires
- Utiliser de façon pertinente le matériel
- Participer au nettoyage quotidien de la structure pour faciliter le travail de l'agent d'entretien

Les animateurs stagiaires ou non diplômés ont les mêmes rôles et fonctions d'un animateur confirmé

- Assurer la surveillance physique, affective et morale des enfants
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'association et dans le respect du cadre de la DDCSPP
- Construire une relation de qualité avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs activités

La direction accompagne l'animateur stagiaire ou non diplômé vers l'acquisition de ses aptitudes et vers la réalisation de ses objectifs. Tout au long de son parcours dans la structure, la direction se montre à l'écoute de ses difficultés, de ses attentes et met tout en œuvre afin de le mettre à l'aise et favorise son apprentissage.

L'équipe d'animation a aussi un rôle de formateur en l'accompagnant sur le terrain et en partageant connaissances, compétences et expériences.

Le rôle et les fonctions de la direction

- ✚ Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif
- ✚ Construire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
- ✚ Diriger le personnel
- ✚ Développer la communication
- ✚ Assurer la gestion de l'accueil

La direction assure le bon fonctionnement éducatif, administratif et relationnel de la structure et se doit d'être la personne référente pour l'équipe, les familles, les intervenants et les prestataires.

Elle est source d'impulsion, à travers le projet pédagogique, mais aussi jour après jour et veille à être dans une logique de formation pour son équipe d'animation. Elle participe aux activités au même titre que l'équipe d'animation. Elle est garante du projet éducatif de l'association, de l'intégrité physique et morale des enfants et des adultes. Elle veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et des règles de vie ainsi que de la loi.

Le rôle des partenaires et prestataires

La restauration

C'est le prestataire API qui livre les repas du mercredi et des vacances de juillet

Le repas se déroule dans les locaux de la cantine scolaire

Ces locaux sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

L'entretien des locaux est effectué tous les jours ainsi que la désinfection du matériel. Il est effectué par le personnel de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

L'agent de restauration fait partie de l'équipe pédagogique, elle participe à l'encadrement du temps de repas

Elle assure la préparation du temps de repas et l'entretien de la salle de restauration et de la cuisine

L'entretien des locaux

L'équipe pédagogique assure un entretien des locaux après les activités et respecte les lieux

L'entretien se fait ensuite par un agent de la Communauté de Communes Cœur de Beauce avec une désinfection plus importante

Les familles

L'équipe pédagogique est là pour permettre « d'ouvrir » l'accueil de loisirs aux familles et favoriser l'implication :

- En proposant la visite de la structure dans les règles sanitaires
- En informant et en proposant la lecture du projet pédagogique pour que les familles prennent connaissance de nos intentions éducatives

Un panneau d'affichage d'informations est mis en place pour informer sur le planning d'activité et toutes informations pertinentes à transmettre. L'équipe pédagogique veille à échanger, en plus de ce panneau d'affichage, les informations pertinentes au moment de l'accueil du matin et/ou du soir qui restent un moment privilégié avec les familles.

L'accueil périscolaire est aussi un mode de garde qui se doit d'être de qualité et au plus près des besoins et attentes des familles

L'accueil de l'enfant en situation d'handicap

Le handicap au sens de la loi constitue « toutes limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de son altération substantielle, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou de trouble de santé invalidant ».

Penser alors que le handicap ne concerne que les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle ou motrice est trop restrictif. Un enfant portant des lunettes de vue est, au sens des précédentes définitions, en situation de handicap. Sont donc également concerné : les enfants diabétiques, asmathiques, épileptiques, ...

L'équipe pédagogique veille à tout mettre en œuvre pour l'inclusion des enfants en situation de handicap au même titre que les autres et aménage les jeux, espaces et quotidien en fonction.

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Diagnostic :

Caractéristiques du public :

Orgères en Beauce est un des secteurs de la CCCB qui est stable, pas de projets de constructions en perspective.

La majorité des familles sont de classe moyenne avec des revenus modestes.

Le bassin d'emploi se situe en majorité à Châteaudun, Orléans et en région parisienne.

Les familles sur le secteur n'ont aucune famille ou connaissance à proximité de chez eux et la majorité des enfants qui fréquente la structure le font par nécessité de mode de garde.

Les enfants ont quotidiennement un rythme soutenu (levé, déjeuner, périscolaire, école, périscolaire/gouter, activité sportive ou culturelle, devoirs, douche, dodo, ...), beaucoup arrivent à 7h et repartent entre 18h45 et 19h

Le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans est en augmentation sur l'année 2022/2023 par rapport à l'année dernière, beaucoup de petite section qui demande beaucoup d'attention

Beaucoup de Cp qui ont encore des réflexes et attitudes de maternelles

La majorité des élémentaires sont demandeurs de jeux sportifs ou extérieurs, ils aiment les activités manuelles mais en plusieurs étapes et pas trop longues

La majorité des maternelles sont plus dans la découverte et l'envie de patouiller/manipuler (ex : le sable magique)

Environnement proche :

Orgères en Beauce est une commune riche en infrastructures, associations et commerces :

- un gymnase avec dojo et salle de danse
- un city Park
- une maison du tourisme
- une médiathèque intercommunale
- parc municipal
- une crèche
- une école maternelle
- une école élémentaire
- une salle des fêtes
- différentes associations sportives
- une antenne du Resto du Cœur
- une boucherie
- une épicerie
- une boulangerie
- plusieurs banques et assurances
- une pharmacie
- une poste
- un restaurant
- un fleuriste

Point positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none">- Emplacement de la structure proche des écoles et de la cantine- Emplacement proche de la structure du gymnase, du parc municipal et de la médiathèque- Augmentation des effectifs périscolaire et les mercredis- Bonne communication avec les écoles et le personnel de restauration- Bonne communication avec les familles- Dernière année dans les locaux de l'école maternelle	<ul style="list-style-type: none">- Ouvertures sur certaines petites vacances- Difficulté à recruter du personnel de « qualité » et diplômé- Locaux vétustes et froid, inadapté à l'accueil d'enfants (locaux mal isolés, bruyants et non fonctionnels)- Horaires inadaptés de l'agent de service du côté maternelle- horaires de l'agent de la comcom incompatibles avec les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire côté maternelle (ex : toilettes fait pendant l'accueil, le couloir lavé pendant l'accueil, ...)

PROBLEMATIQUE: Comment faire de cette structure, un lieu de vie et un lieu d'échange ?

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION	EVALUATION	
<i>A quoi je veux parvenir ?</i>	<i>En faisant quoi ?</i>	<i>Cela se concrétise par ?</i>	<i>Comment évaluer notre action ?</i>	<i>Comment je l'observe</i>
Eveiller la curiosité de l'enfant sur l'environnement qui l'entoure	<ol style="list-style-type: none"> faire découvrir aux enfants le monde agricole, celui dans lequel ils évoluent au quotidien Encourager les partenariats avec la maison du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - visite à la maison du tourisme - atelier à la maison du tourisme - création d'activités manuelles et sportives - Visite à la médiathèque intercommunale pour la documentation du territoire - visite d'une exploitation agricole appartenant à une famille dont les enfants sont inscrits sur la structure 	<ul style="list-style-type: none"> - combien de visite à la maison du tourisme par période - combien d'atelier fait à la maison du tourisme - combien de visite d'exploitation familiale faite dans l'année - combien d'activités en lien avec leur environnement ont été mises en place ? 	<ul style="list-style-type: none"> - journal périodique fait avec les enfants maternelles et élémentaires à destination des enfants et des familles
Enrichir nos partenariats et favoriser les échanges de compétences	<ol style="list-style-type: none"> Développer les projets avec l'école et l'association des parents d'élèves Consolider les actions avec les autres structures pep du territoire Eveiller la curiosité des enfants sur les sports émergents et valoriser le sport comme un outil éducatif 	<ol style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> - semaine de la parentalité - kermesse - jardin partagé <ul style="list-style-type: none"> - inter centre régulier avec les autres structures - spectacle partagé avec 2 autres structures - sorties partagées (piscine) <ul style="list-style-type: none"> - intervention de l'USEP avec prêt de matériel - intervention de profs/coachs de sport divers 	<ul style="list-style-type: none"> - combien de nouveau partenariat ont été créés - combien d'actions mises en place avec les différents partenaires et à quelle fréquence - combien de nouveau sport ont été découvert tout au long de l'année - Combien d'intervenants sportif sont venus présenter leur sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan avec les enfants après chaque sortie - fiche projet et bilan à chaque évènement mis en place - coupon-réponse papier ou réponse électronique par mail ou commentaires mis sur les réseaux - enquête de satisfaction chaque semestre
Susciter l'investissement des familles dans l'éducation et au sein de la structure	<ol style="list-style-type: none"> Se donner du temps et des outils pour créer du lien avec les familles Développer les moyens de communication avec les familles 	<ol style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> - inviter les familles aux divers évènements proposés par la structure et les intégrer dans la mise en place et le déroulement de ces manifestations - Faire appel aux connaissances des parents pour un partage de savoir - En sollicitant les familles sur des dons (actions caritatives/solidaires, matériel de récup, ...) <ul style="list-style-type: none"> - informations transmises via le Facebook, journal périodique transmis par mail et édité (mis à disposition dans les structures), informations transmises par mail, retour systématique sur la journée des enfants à l'oral, informations mises dans le tableau à l'entrée de la structure et/ou affichées sur la porte et/ou fenêtre - Actualiser régulièrement les panneaux d'affichage - être disponible et accueillant autant sur les temps d'accueil que 	<ul style="list-style-type: none"> - combien de familles participantes aux actions de la structure et aux évènementiels - Combien y a-t-il eu des interventions de familles pour faire partager leur savoir ? - quel retour sur les différents canaux de communication ? 	<ul style="list-style-type: none"> - feuille d'inventaire des donations (Ex : plantes/graines, œuvres caritatives, ...)

	sur les temps informel (échange dans la cour ou sur le chemin de l'école)	
--	---------------------------------------------------------------------------	--

VII. Informations complémentaires/diverses

La tenue vestimentaire

L'équipe pédagogique conseille aux familles d'habiller leur enfant dans une tenue adaptée à la pratique de jeux de motricité ainsi qu'aux activités manuelles

Malgré la vigilance de l'équipe et les tee-shirts de protection, les enfants en patouillant et en expérimentant, se salissent. Ils ont besoin de pouvoir bouger librement et de jouer sans penser à la gêne que peut leur procurer leur tenue non adaptée

Une casquette et/ou un chapeau, une veste qui protège de la pluie et la crème solaire sont également à fournir suivant la météo et la saison

Une bouteille d'eau et/ou une gourde personnelle est vivement conseillée en période de crise sanitaire

Les règles de vie

Pour les enfants :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont établies avec les enfants au début de l'année. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer tout au long de l'année. Elles sont claires, simples et sont impliquées de façon identique et permanente

Un enfant a le droit d'amener un objet, un jouet jugé non dangereux par l'équipe pédagogique mais il est responsable de sa perte, de sa casse ou de sa détérioration et peut être retiré si celui-ci crée des tensions, des bagarres et des disputes

Pour les adultes :

- Les interdits :

L'alcool, la cigarette, la cigarette électronique et autres produits illicites sont formellement interdits sur la structure. Pour les personnes dites « fumeuses » de l'équipe pédagogique, il convient de prendre sa pause cigarette à des moments opportuns. Il est déconseillé de fumer juste devant les entrées de la structure

- L'usage du téléphone

Le téléphone est à utiliser pendant le temps de pause pour des appels. Il peut être utilisé à des fins pédagogiques lors d'une activité ou lorsqu'un enfant sollicite l'équipe pour avoir un modèle de dessin ou bien encore mettre de la musique lors d'une activité d'expression par exemple

En cette période de crise sanitaire et à la vue du protocole renforcé, les animateurs ont l'autorisation d'avoir leur téléphone pour être joignable et en cas d'urgence

Les selfies, la possession et la diffusion de photos d'enfants et/ou avec les enfants sur les réseaux sociaux ou dans un cadre privé sont interdits

Si un appel téléphonique doit être passé pour des raisons personnelles et urgentes, l'équipe en informe et sollicite l'autorisation de la direction

Sécurité et procédure

La pharmacie :

La structure ne dispose pas d'une salle d'infirmier. La boîte à pharmacie est dans le bureau de la direction et non accessible aux enfants. Une trousse à pharmacie est également présente dans le bureau, elle hors de portée des enfants et est utilisée lors des sorties. Si un enfant a besoin d'être au calme et/ou si l'enfant n'est pas bien et attend ses parents, un petit matelas peut être installé dans le bureau de la direction et peut ainsi bénéficier d'une surveillance

Les « petits bobos » sont soignés par l'équipe pédagogique. Les soins prodigués sont inscrits dans le registre pharmacie, que la direction signe. Tous les « petits bobos » sont signalés aux parents

La gestion d'une blessure importante est de :

- Secourir, protéger la victime
- Alerter les secours et surveiller
- Informer la direction, les parents
- Déclarer aux directeurs de pôle

L'équipe pédagogique doit avoir une attitude rassurante pour l'enfant et pour le reste du groupe d'enfants



Les médicaments :

Nous n'avons strictement pas le droit de donner des médicaments aux enfants même avec une ordonnance et un mot des parents. Conformément à la réglementation, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. La famille, une personne mandatée par la famille ou une infirmière libérale (aux frais de la famille), peut venir administrer le traitement à l'enfant. Le traitement doit commencer à la maison pour éviter tout risque d'allergies.

Le protocole d'Accueil Individualisé :

Le PAI est mis en place pour l'enfant et doit lui permettre d'être accueilli en accueil de loisirs et périscolaire. C'est un document écrit, élaboré et signé par la famille, le médecin et la directrice de l'école.

Les transports :

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin.

Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos, ...), à savoir :

- Posséder une fiche de sortie et en afficher une au niveau du portail
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière à pouvoir gérer l'ensemble du groupe d'enfants dans le car (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- Les animateurs doivent rester éveillés pendant le trajet
- Se munir des fiches sanitaires, d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie) et des PAI éventuels
- Des sacs à vomir
- Penser au goûter, à l'eau, aux pique-niques...
- Des sacs poubelles

Conclusion de ce projet pédagogique

Les enfants sont sortis du contexte scolaire et l'équipe pédagogique veille à ne pas l'oublier. C'est pourquoi ce projet pédagogique a été pensé et élaboré autour de l'enfant, de sa personnalité, de ses humeurs, de ses besoins, de ses envies, de ses choix, de son environnement ...

Pour l'équipe pédagogique, et « cet adulte de passage » que nous sommes, ce projet accompagne l'enfant à se construire, les souvenirs d'une aventure extraordinaire ...

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			